

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 8^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS 3^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS LPRS 3^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS LTRS 10 et 11 juillet 2021 (BONNETABLE 72)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité sportive

La consultation de ce document ainsi que les règles spécifiques des rallyes de régularité sportive VHRS, LPRS et LTRS sont vivement conseillées

Ils sont téléchargeables sur le site de la FFSA : www.ffsa.org

Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION VHC / REGULARITE" → **RALLYE DE REGULARITE SPORTIVE**

(les différents documents seront aussi téléchargeables sur notre site de l'Ecurie Le Mans :

www.ecurielemans.org)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire**

Ouverture des engagements : **dès l'obtention du permis d'organiser**

Clôture des engagements : **le lundi 28 juin 2021**

Parution du carnet d'itinéraire : **à partir du vendredi 09 juillet 2021 de 16h30 à 20h30 et le samedi 10 juillet de 7h00 à 11h30 (salle Mélusine à Bonnétable)**

Dates et heures des reconnaissances : **le vendredi 09 juillet et le samedi 10 juillet 2021**

ES 1-2 : de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 12h00 le samedi

ES 2-3-5 : de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 14h00 le samedi

Vérifications des documents (lors de la remise du carnet d'itinéraire) : Salle Mélusine à Bonnétable

le vendredi 09 juillet de 16h30 à 20h30 et

le Samedi 10 juillet de 07h00 à 11h30

Vérifications des voitures **le 10 juillet de 07h00 à 13h30 à l'entrée du parc fermé « parking Mélusine »**

Heure de mise en place des véhicules au parc de départ : **au plus tard 30 mn avant le départ de la première voiture VHRS soit à 16h50 (heure théorique) Place du Général DE GAULLE.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le samedi 10 juillet à 13h45 à la salle Mélusine à Bonnétable**

Publication des équipages admis au départ **le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine**

Publication des heures et ordres de départ **le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine**

Briefing des équipages des voitures d'encadrement **le 10 juillet à 12h00 Lieu : PC salle Mélusine**

Départ de la première Etape : **le 10 juillet, 15 mn après la dernière Moderne soit à partir de 17h20**

Arrivée de la première Etape : **le 10 juillet, après la dernière Moderne « parc fermé » place du Général DE GAULLE soit à partir de 21h27 (heure théorique)**

Publication des résultats partiels et des heures de départ de la deuxième Etape : **le samedi 10 juillet à 23h00**

Heure de mise en place des véhicules au parc de départ de la 2^{ème} Etape : **au plus tard avant 09h35 place du Général DE GAULLE**

Départ de la deuxième Etape : **le 11 juillet, 15 mn après la dernière Moderne soit à partir de 10h05**

Arrivée finale pour la 1^{IERE} voiture : **le 11 juillet 2021, 15 mn après la dernière Moderne soit à partir de 17h35 (heure théorique), place du Général DE GAULLE.**

Vérification finale : **le dimanche 11 juillet à Bonnétable au Garage de la Forêt**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye **le dimanche 11 juillet, « Salle Mélusine » à Bonnétable à 18h30**

Remise des prix **le dimanche 11 juillet 18h45** Lieu : **sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 10 et 11 juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif de 3 rallyes régionaux de Régularité Sportive dénommés :

- 8^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS,**
- 3^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS LPRS et**
- 3^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS LTRS**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire en date du **10/05/2021** sous le numéro **R26**

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : **André GRISON**

Membres : **tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du rallye, Adresse : **André GRISON, 30 Rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE**

Téléphone : **02 43 29 13 45** Portable : **06 07 68 57 82**, Adresse de courriel : andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : **jusqu'au samedi 10 juillet à 7h00 au secrétariat du rallye et à partir du samedi 10 juillet à 07h00 au PC salle Mélusine, Rue de Twistringén à Bonnétable, téléphone : 02 43 29 62 74**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE LE MANS**

Adresse : **30, Rue Onias MARTIN, 72110 BONNETABLE**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Jacques PECHON ROSSEL	Licence n° 2527
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Isabelle BRUN	Licence n° 300920
	M. Thierry COULON	Licence n° 4777
Directeur de Course	M. Joseph LORRE	Licence n° 10395
Directeur de Course (Adjoint au PC)	M. Serge FAUVEL	Licence n° 2517
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Gilles MERLIOT	Licence n° 10396
	M. Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543

Responsable des Moyennes	M. Steven POIGNANT	Licence n° 144115
Commissaire Technique responsable	M. Luc GOURDON	Licence n° 136936
Commissaires Techniques adjoints	M. Romain THIPHAINÉ	Licence n° 155300
	M. Jean Luc BOURNEX	Licence n° 11351
	M. Claude JOUANNEAU	Licence n° 58137
	M. Bruno PALLU	Licence n° 130242
Médecin (Urgentiste de chez Doc.9)	Docteur Philippe MAGNE	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Emmanuel NICOLAS	Licence n° 140071
	Mme Marie Laure HERRAULT	Licence n° 222632
	Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n° 11115
Chargé des relations avec la presse	M. André GRISON	Licence n° 29481
Chronomètres	M. Cyril VALLEE	Licence n° 123878
	M. Philippe NAUROY	Licence n° 163037
Classement VHRS	M. Jean-Sébastien MOZZICONACCI	Licence n° 124601
Speaker	M. Jean-Paul GAUTRET-DANIAULT	Licence n° 213221

1.2P. ELIGIBILITE

Trophées de l'ACO des Rallyes de Régularité Historique VHRS et épreuve Régularité Circuit (Pilote et Copilote) 2020-2021

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 07 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement

Il n'y a pas d'heure précise de convocation aux vérifications administratives toutefois celles-ci seront clôturées à 11h30 précise.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 10 juillet à 16h45 au PC à la salle Mélusine. Un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road-book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

Ce Titre de Participation devra être demandé sur le bulletin d'engagement

Il s'agit du **TPRR, Titre de Participation Régional Régularité**, d'un montant de **44 €**.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du Sport Automobile devra être fourni pour l'obtention d'un Titre de Participation.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **8^{ème} Rallye Le Mans VHRS** ou au **3^{ème} Rallye Le Mans LPRS** ou au **3^{ème} Rallye Le Mans LTRS** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe **avant le lundi 28 juin 2021** à l'adresse suivante :

Laurent et Katia LE POTIER
3 La Vinette, 72370 ARDENAY SUR MERIZE
Katia 06 84 82 03 91 // Laurent 06 73 79 50 09
Adresse de courriel : katialepotier@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures, **dans la limite d'un nombre maximum cumulé de 150 voitures pour les rallyes « Moderne », VHC, VHRS, LPRS & LTRS**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **180 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **360 €** (180 € x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée d'un bulletin d'engagement correctement complété et lisible, du montant des droits d'engagement et des photocopies des licences, des permis de conduite, de la carte grise du véhicule engagé et de la 1^{ère} page du passeport technique ou du laissez-passer FIA.

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu' à la fin.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

Un rallye de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- **Régularité Historique (VHRS) :**
 - . Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au **31/12/1990** telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
 - . Voitures de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**.
 - . Voitures de Grand Tourisme de série (GT), conformes à la législation routière en France de plus de **25 ans**
- **Régularité Loisir Prestige (LPRS) :** voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement) conforme à la législation routière en France et **de moins de 25 ans**.

- **Régularité Loisir Tourisme (LTRS)** : voitures de série (à moteur thermique uniquement) conforme à la législation routière en France et **de moins de 25 ans**.

Un extincteur de 2kg minimum, 2 gilets fluorescents jaunes et 1 triangle de signalisation seront obligatoires.

Ainsi qu'un **arceau de sécurité en moyenne Haute.**

Les voitures de type cabriolet - décapotable sont interdits en moyenne haute.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye Régional Le Mans VHRS, le 3^{ème} Rallye Régional Le Mans LPRS et le 3^{ème} Rallye Régional Le Mans LTRS représente un parcours de de **100,670 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **5 sections**.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,540 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2 « Ville de Bonnétable » : 4.800 km x 2 le samedi 10 juillet

ES 3-4-5 « Conseil Départemental de la Sarthe » : 9.980 km x 3 le dimanche 11 juillet

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn

3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des Rallyes de Régularité Sportive FFSA.

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de **75 km/heure**.

En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.

2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général VHRS,

Un classement moyenne haute,

Un classement moyenne intermédiaire,

Un classement moyenne basse.

Un classement général LPRS,

Un classement général LTRS,

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 11 juillet à **18h45** sur la car-podium ACO devant la salle Mélusine à BONNETABLE.

Des coupes seront distribuées aux premiers équipages de chaque catégorie et des lots seront remis à tous les concurrents classés.